

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 1^{er} avril 2015

L'an deux mille quinze et le premier avril, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Delphine LAVILETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Emmanuel FERREIRA, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Alex PIETTE, Michel PARADIS.

Pouvoirs (2) : Pierre MICHEL à Frédéric LEVESQUE, Brigitte FAVAND à Thérèse DELBOS

Excusés : aucun

Absent : aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 26 mars 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : CREATION D'UN PETIT MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Dans le prolongement de la séance précédente du Conseil Municipal du 11 mars 2015, Monsieur PLOJOUX-DEMIERRE expose l'opportunité qu'il y aurait d'établir dans la commune un petit marché de producteurs qui se tiendrait chaque dimanche matin.

Il fait ressortir les avantages de cette création du point de vue commercial, agricole et touristique et précise que, conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a consulté par courrier électronique du 18 février 2015 les organisations professionnelles intéressées, à savoir :

- le Syndicat des Commerçants non sédentaires (patricia_deshons@live.fr)
- le Syndicat des Commerçants Forains du Gard (william.tremmerie@hotmail.fr)

qui n'ont pas émis d'avis dans le délai d'un mois qui leur était imparti par l'article du code précité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée municipale à en délibérer et informe en préalable le Conseil Municipal que la création de ce marché nécessite :

- la présence d'un placier lors de chaque marché,
- d'une Commission chargée de régler les éventuels litiges se rapportant à l'organisation et au fonctionnement du Marché et qui devra veiller à l'application du règlement et émettre un avis sur les initiatives de développement et d'animation se rapportant au marché,
- d'une Régie de recettes et d'avances après avis conforme et préalable du comptable public assignataire qui sera chargée de l'encaissement des droits de place dont le tarif est proposé à un euro du mètre linéaire à partir du 1^{er} juin 2015.

et qu'il convient, dans ce cadre, de connaître des candidatures ou de mettre en place une organisation adéquate pour réaliser ces prérogatives.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur PLOJOUX-DEMIERRE ;

Considérant que la création d'un marché présente un caractère d'utilité incontestable pour la commune insuffisamment desservie par les marchés et foires qui existent actuellement dans les localités voisines ;

Que les communes les plus rapprochées où se tiennent ces marchés et foires sont celles d'Uzès et de Saint Quentin la Poterie situées respectivement à 4 kilomètres et 7 kilomètres de la commune ;

Que la création proposée qui propose le dimanche matin pour la tenue de ce petit marché ne peut donc leur porter aucun préjudice ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le souhait de favoriser le développement économique local, d'apporter un service nouveau à destination des habitants et d'instaurer une animation au centre du village.

Adopte à l'unanimité :

Article 1^{er}. Décide, par ces motifs, qu'il y a lieu d'établir dans la commune de Montaren et Saint Médiars pour les besoins de l'approvisionnement et du commerce local, un marché qui se tiendra chaque dimanche matin de 8 heures à 12 heures 30.

Article 2. La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution de la présente délibération. Elle fera procéder à sa transcription sur le registre des délibérations et à son affichage.

Article 3. La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Gard.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
Brigitte FAVAND PROCURATION	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ
Delphine LAVILETTE	Martine LOPEZ	Pierre MICHEL PROCURATION	Michel PARADIS	Alexis PIETTE
Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE	Michèle ROMIEU	Franck TICHADOU		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 1^{er} avril 2015

L'an deux mille quinze et le premier avril, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Delphine LAVILETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Emmanuel FERREIRA, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Alex PIETTE, Michel PARADIS.

Pouvoirs (2) : Pierre MICHEL à Frédéric LEVESQUE, Brigitte FAVAND à Thérèse DELBOS

Excusés : aucun

Absent : aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 26 mars 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : ECLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'éclairage du stade municipal, situé au Chemin du Sablas qui avait été approuvé lors de la précédente mandature par le Conseil Municipal du 22 janvier 2014.

Ce projet de travaux portait sur une dépense évaluée à 73 135,50 €HT pour laquelle une demande de subvention souhaitée à hauteur de 50% a été demandée auprès de la Fédération Française de Football via le district Gard-Lozère.

Il s'avère que cette subvention n'a pu être ni définie, ni attribuée pour l'année 2014.

Par ailleurs, des membres du Conseil Municipal actuel souhaitent que ce projet puisse être rediscuté en regard de l'importance de la dépense.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet a déjà fait l'objet d'une dépense à hauteur de 2 473,80 € pour une mission de consultation et de conseil préalable auprès du cabinet d'études GAXIEU.

Il propose au Conseil Municipal de pouvoir connaître préalablement le montant de la subvention obtenue des instances de la Fédération Française de Football et donc le coût résiduel pour la commune avant d'engager le débat et la décision du Conseil Municipal sur le maintien ou l'abandon de ce projet.

Il demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football afin de connaître un accord de subvention et son montant.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
Brigitte FAVAND PROCURATION	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ
Delphine LAVILETTE	Martine LOPEZ	Pierre MICHEL PROCURATION	Michel PARADIS	Alexis PIETTE
Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE	Michèle ROMIEU	Franck TICHADOU		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 1^{er} avril 2015

L'an deux mille quinze et le premier avril, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Delphine LAVILETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Emmanuel FERREIRA, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Alex PIETTE, Michel PARADIS.

Pouvoirs (2) : Pierre MICHEL à Frédéric LEVESQUE, Brigitte FAVAND à Thérèse DELBOS

Excusés : aucun

Absent : aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 26 mars 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT CADRE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN MATIERE D'URBANISME, D'AMENAGEMENT ET DE MOBILIER URBAIN

Pour faire suite à la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2015, Madame l'adjointe à l'Urbanisme et au Développement Durable présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre concernant la mission de conseil en développement local, en aménagement du territoire et en urbanisme que la commune pourrait confier à un partenaire spécialisé, lui apportant l'expertise technique et financière nécessaire à la conception et à la mise en œuvre de ses différents projets.

Madame l'Adjointe à l'Urbanisme et au Développement Durable rappelle préalablement au Conseil Municipal que l'ensemble des conditions de réalisation de la mission ne pouvant être définies en amont, la mise en place d'un accord-cadre à lot unique, a pour objet l'exécution de :

- Missions de conseil en aménagement du territoire et urbanisme (étude de faisabilité technique et financière, programmation, AMO pour la réalisation de projets...)
- Missions de conseil et d'accompagnement en architecture (cahier de prescriptions architecturales, paysagères et urbaines, réalisation d'esquisses et d'APS pour des projets modestes...)

L'accord-cadre fera l'objet de marchés subséquents, dont les modalités de passation seront définies dans le CCP et la convention de l'accord-cadre. Ils seront définis selon les besoins.

L'accord-cadre est défini en valeurs, avec un minimum et un maximum de :

Valeur minimum : 10 000.00 euros HT

Valeur maximum : 35 000.00 euros HT

Le marché sera attribué à un seul opérateur.

La durée du marché est fixée à 4 ans.

Après réception des offres, la Commission d'Appels d'Offres a évalué la conformité et la qualité des offres

L'évaluation s'est faite selon la grille qui était annoncée dans le règlement de consultation.

Les 3 offres reçues étaient conformes.

Les critères retenus pour le jugement des offres annoncés dans le règlement de consultation ont été pondérés de la manière suivante :

Capacité technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

La valeur technique de l'offre étant jugée à partir du mémoire remis par les candidats selon le barème suivant :

- L'expertise en urbanisme (8 points sur 60),
- L'expertise en programmation (8 points sur 60),
- L'appréhension et la connaissance du contexte et des acteurs locaux, (10 points sur 60),
- Les moyens et l'organisation de l'équipe proposée, en particulier la pluridisciplinarité (14 points sur 60),
- La démarche qualité et environnementale du candidat (12 points sur 60),
- La compréhension des attentes de la commune et l'approche collaborative (8 points sur 60),

Le prix étant jugé sur le niveau de rémunération proposé par règle de trois entre l'offre du candidat et l'offre moins-disante.

Après examen et analyse des propositions, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de confier le contrat à l'Agence Action Territoires pour ses compétences.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à un contrat-cadre de Conseil et d'Assistance en matière d'urbanisme, d'aménagement et de mobilier urbain et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier avec l'Agence Action Territoires.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
Brigitte FAVAND PROCURATION	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ
Delphine LAVILETTE	Martine LOPEZ	Pierre MICHEL PROCURATION	Michel PARADIS	Alexis PIETTE
Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE	Michèle ROMIEU	Franck TICHADOU		

Séance du 1^{er} avril 2015

L'an deux mille quinze et le premier avril, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Delphine LAVILETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Emmanuel FERREIRA, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Alex PIETTE, Michel PARADIS.

Pouvoirs (2) : Pierre MICHEL à Frédéric LEVESQUE, Brigitte FAVAND à Thérèse DELBOS

Excusés : aucun

Absent : aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 26 mars 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : CHOIX DU GEOMETRE SUITE A APPEL D'OFFRES POUR RELEVES TOPOGRAPHIQUES

Pour faire suite à la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2015, Madame l'adjointe à l'Urbanisme et au Développement Durable présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre après appel à concurrence pour la mission de relevés topographiques que la commune souhaite faire réaliser dans le cadre de ses projets de développement.

Ce travail consiste à établir un relevé et une mise en plan d'un levé topographique sur le territoire communal, sur plusieurs rues ou parties de rues, routes, surfaces (parkings, places,...).

Relevé :

- levé de points topographiques et levé de points caractéristiques pour calage cadastral effectué à l'aide d'un GPS pour le calage cadastral et d'une station robotisée pour le levé topographique des distances ainsi que des surfaces compte tenu de la végétation et des bâtiments.

Plan :

- Construit par DAO sur des systèmes capables d'exploiter des fichiers au format DWG ou DXF, dressé à l'échelle 1/100^{ème} et géo référencé et établi sur support informatique (CD-ROM) accompagné d'un plan papier en 2 exemplaires.

Trois cabinets de géomètres ont répondu à l'appel d'offre :

- Cabinet MARCHAND-SEYRIG (SARL CMS) installé à Nîmes (30) 365 C, chemin de Combe Sourde avec un prix HT de 10 450,00 €
- Cabinet Alain MONNIER installé à Aubenas (07) Résidence l'Éden, 11, allée de la Guinguette avec un prix HT de 14 900,00 €
- Cabinet Jean-Yves REY installé à Caissargues (30) 517, route de Saint Gilles avec un prix de 19 900,00 €

Après examen des trois offres, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal le choix du Cabinet MARCHAND-SEYRIG (SARL CMS) pour ses compétences techniques et le prix proposé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir le Cabinet MARCHAND-SEYRIG (SARL CMS) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
Brigitte FAVAND PROCURATION	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ
Delphine LAVILETTE	Martine LOPEZ	Pierre MICHEL PROCURATION	Michel PARADIS	Alexis PIETTE
Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE	Michèle ROMIEU	Franck TICHADOU		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**

Séance du 1^{er} avril 2015

L'an deux mille quinze et le premier avril, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Maire.

Présents (17) : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Pierre MICHEL, Brigitte FAVAND, Maria FERNANDES, Franck TICHADOU, Chantal FABIEN, Delphine LAVILETTE, Rachel BAUDRY, Martine LOPEZ, Bruno BONNEFOY, Frédéric BARNEAUD, Thérèse DELBOS, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Emmanuel FERREIRA, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Alex PIETTE, Michel PARADIS.

Pouvoirs (2) : Pierre MICHEL à Frédéric LEVESQUE, Brigitte FAVAND à Thérèse DELBOS

Excusés : aucun

Absent : aucun

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2015

Date d'affichage : 26 mars 2015

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : ETUDE DU SIVOM POUR PROJET DE RACCORDEMENT DU QUARTIER DE SEGARAS A LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie présente au Conseil Municipal le projet d'extension de l'assainissement collectif au quartier du Clos de Ségaras.

Ce projet implique une étude préalable que le SIVOM se propose de réaliser et qui sera financée par la part les recettes d'assainissement perçues par le SIVOM pour le compte de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au SIVOM la réalisation de cette étude et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Frédéric BARNEAUD	Rachel BAUDRY	Bruno BONNEFOY	Thérèse DELBOS	Chantal FABIEN
----------------------	------------------	-------------------	-------------------	----------------

Brigitte FAVAND PROCURATION	Emmanuel FERREIRA	Maria FERNANDES	Serge GUIRAUD	Martine JULIA - SANCHEZ
Delphine LAVILETTE	Martine LOPEZ	Pierre MICHEL PROCURATION	Michel PARADIS	Alexis PIETTE
Ménélik PLOJOUX - DEMIERRE	Michèle ROMIEU	Franck TICHADOU		